

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 7 avril 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres élus :

Collège A : Mme Esther Kellenberger, M. Jean-Marc Lessinger, Mme Pauline Soulas-Sprauel, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier.

Collège B : M. Nicolas Anton (visio-conférence), M. Thierry Chataigneau, Mme Etienne-Selloum, Mme Julie Karpenko, Mme Eléonore Réal, Mme Emilie Sick, M. Jérôme Terrand (visio-conférence), Mme Nassera Tounsi (visio-conférence).

Collège BIATSS : M. François Daubeuf.

Collège des étudiants : M. Léo Mouriaux, M. Marwan Bouchta.

Membres extérieurs : Mme Jaëlle Pen-Feuillette (représentant Mme Armelle Drexler, en visio-conférence), Mme Guileine Levy (visio-conférence)

Membres de droit : M. Julien Godet, Mme Béatrice Heurtault

Membre invité permanent : M. Christian Barth (visio-conférence)

Secrétaire de séance : Mme Héléna Fischbach

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres élus :

Collège A : M. Pascal Didier (procuration Geneviève Ubeaud-Séquier), M. Philippe Georgel (procuration Pauline Soulas-Sprauel), M. Eric Marchioni (procuration Jean-Marc Lessinger), Mme Françoise Pons (procuration Pauline Soulas-Sprauel), Mme Catherine Vonthron, M. Pascal Wehrlé.

Collège B : M. Emmanuel Boutant (procuration Jérôme Terrand),

Membres extérieurs : M. Guillaume Enderlin (procuration Emilie Sick)

Membres de droit : Mme Rachel Mouezy

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres élus :

Collège B : M. Bruno Van Overloop.

Membre invités permanents : M. David Finantz

Collège des étudiants : Mme Audrey Bouyer, M. Théau Delmouly, Mme Emma Wurtz, M. Clément Steyer, Mme Laetitia Leger, M. Kristofer Leyes, Mme Elise Steinmetz, Mme Valentine Wermelinger.

Membres extérieurs : M. Bernard Fischer, Mme Valérie Heim, M. Olivier Meunier, Mme Ghislaine Tortosa, Mme Anne Winum.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h09.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025
2. MECC
3. Exonération des frais de réinscription
4. Diplômes universitaires
5. Dérogations inscriptions administratives

6. Actualités et informations diverses du Doyen

1. Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025

- **Le procès-verbal du conseil du 24 mars 2025 est soumis au vote** : adopté à l'unanimité

2. MECC

Mme le Doyen remercie les directrices adjointes ainsi que les équipes pédagogiques qui ont instruit et présenté 52 demandes lors des commissions pédagogiques des 3 et 31 mars.

Ces demandes s'inscrivent dans le contexte de la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation, et concernent dans l'ensemble des ajustements mineurs, principalement liés à des changements dans les équipes pédagogiques (dont le changement de responsabilité en licence professionnelle IPCS, avec passage de M. Philippe Nande à M. Emmanuel Boutant), des obligations réglementaires (introduction de l'AFGSU2 et d'un enseignement des compétences numériques socles en DEUST PTP), l'adaptation de nouveaux enseignements, ou la régularisation de pratiques déjà en place. Ces modifications, qui visent à assurer la conformité des formations et à maintenir la qualité pédagogique, ont été accueillies favorablement en commission pédagogique.

Mme le Doyen rappelle également que toute évolution de maquette doit se faire à coût constant. Chaque demande est ainsi examinée au regard de ce principe, afin de garantir la soutenabilité de l'offre de formation (disponibilité des salles, des enseignants, appui administratif) et de ne pas alourdir la charge de travail des étudiants, une UE de 3 ECTS devant correspondre à 75 heures de travail étudiant.

Enfin, elle précise que les MECC doivent suivre les règles établies par l'Université de Strasbourg et précisées par le règlement des études de la composante.

Mme le Doyen présente de ce fait un tableau récapitulatif des demandes, réparties en deux onglets. Le premier onglet étant relatifs à des demandes respectant strictement le cadrage, elle propose de les voter séparément :

- **Les modifications de MECC de l'offre de formation 2025-2026 du groupe 1 sont soumises au vote du conseil** : adopté à l'unanimité.

Le 2^{ème} onglet du tableau répertorie des changements qui sortent du cadre imposé : trois demandes sur les maquettes pour des augmentations du volume horaire et une demande sur les MECC qui implique un déplacement d'examen.

Mme Béatrice Heurtault précise que les demandes répertoriées sont celles réceptionnées jusqu'au jour de la dernière commission pédagogique.

Métrie et validation des méthodes d'analyse :

La demande concerne un passage d'un contrôle continu vers un contrôle terminal. La matière étant mutualisée avec une autre mention dont le calendrier n'est pas le même, l'examen serait placé en

période anticipée. Le conseil valide le principe de la tenue de contrôles terminaux anticipés dans le cadre des matières mutualisées, lorsque les calendriers des mentions concernés ne coïncident pas.

- **Les modifications de MECC de l'UE Métrologie et validation des méthodes d'analyse sont soumises au vote du conseil** : adopté à l'unanimité.

L'unité d'enseignement "Journée de l'Innovation Thérapeutique", nouvellement ouverte pour l'année universitaire 2024-2025, nécessite un ajustement du volume horaire. Cet ajustement fait suite à l'identification d'un manque d'heures, en lien avec le nombre important d'étudiants inscrits, et se traduit par une augmentation des TD, passant de 4 à 8 heures.

Concernant la matière "Compléments alimentaires", Mme Nelly Etienne-Selloum précise que les travaux encadrés (TE) disparaissent, au profit de travaux dirigés (TD) consacrés à la restitution des exposés. Cette réorganisation s'accompagne d'une augmentation du volume horaire des TD, passant de 3 à 7 heures.

Pour la matière "Toxicologie - Séméiologie DBT", Mme Eléonore Réal explique qu'une heure de travaux dirigés est réalisée en amphithéâtre pour préparation aux travaux pratiques. Il s'agit de la régularisation d'une pratique déjà mise en œuvre, et dont l'objectif est de renforcer l'autonomie des étudiants.

- **Les modifications de maquette de l'offre de formation des matières citées sont soumises au vote du conseil** : adoptées à l'unanimité.

3. Exonération des frais de réinscription

L'arrêté du 8 avril 2013 et ses annexes définit le régime des études du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie. Pour le 3^{ème} cycle court de la filière industrie-recherche, il est indiqué que l'enseignement « est adapté à l'orientation professionnelle de chaque étudiant et peut s'intégrer dans des parcours de masters. »

La majorité des étudiants dans cette filière à la Faculté de Pharmacie intègre le master Sciences du médicament et des produits de santé et suit donc conjointement l'année de M2 du master et la 6^{ème} année de pharmacie pendant laquelle est préparée la thèse d'exercice qui est la dernière étape avant la délivrance du diplôme de docteur d'Etat.

D'autres étudiants ayant validé leur 5^{ème} année à Strasbourg choisissent de préparer un double diplôme en suivant une formation ailleurs qu'à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg pour élargir leur expertise : dans un master d'une autre Faculté de pharmacie, proposant d'autres spécialités ; dans une école de commerce (HEC, ESSEC, EM Paris-Dauphine, IMIS) ; ou dans une école d'ingénieur (ECPM, ESBS, ENSIC, ENSGI).

Dans ces cas de figure, les étudiants s'inscrivent aussi en 6^{ème} année de Pharmacie à Strasbourg. Or les calendriers diffèrent entre les établissements, ce qui empêche parfois la validation de la 6^{ème} année au 30 septembre. Les étudiants sont alors contraints de se réinscrire en 6^{ème} année et de s'acquitter une nouvelle fois des frais d'inscription au sein de la faculté.

La faculté sollicite donc, pour l'année universitaire 2025-2026, l'exonération des frais d'inscription des étudiants devant se réinscrire pour finir l'année de double-diplôme dans le cadre d'une convention de partenariat.

- **Cette proposition d'exonération pour l'année 2025-2026 est soumise à l'avis des membres du conseil** : elle est votée à l'unanimité.

4. Diplômes universitaires

Faute d'informations suffisantes, ce point est reporté à une prochaine séance.

5. Dérogations inscriptions administratives

Une information est donnée concernant les demandes de dérogations faites pour les inscriptions administratives.

En effet, le calendrier de l'Université prévoit une ouverture des inscriptions administratives au 26 juin et une fin des inscriptions au 15 septembre en 1^{er} cycle, 1^{er} octobre pour le 2^{ème} cycle et au 31 octobre pour le 3^{ème} cycle.

La composante demande des dérogations :

- En DFGSP3 jusqu'au 30 septembre, car le stage de DFGSP2 est validé en septembre,
- En 6^{ème} année jusqu'au 10 octobre pour s'adapter aux jurys tardifs,
- En DES jusqu'au 15 novembre, car les résultats de l'année N-1 sont donnés le 31 octobre.

- **Ces propositions de dérogations pour l'année 2025-2026 est soumise à l'avis des membres du conseil** : elle est votée à l'unanimité.

6. Actualités et informations diverses du Doyen

Mme le Doyen informe que les travaux liés à la mise en place de la réforme du troisième cycle avancent, en vue d'une mise en œuvre prévue pour la rentrée de septembre 2025. Une réunion s'est tenue vendredi dernier avec les maîtres de stage officinaux, rassemblant une cinquantaine de participants, afin de présenter les changements à venir, en particulier le principe des deux stages dans des officines distinctes.

À cette occasion, une cartographie des agréments et lieux de stage actuels des étudiants a été présentée. Mme Pauline Soulas-Sprauel interroge sur la possibilité d'un soutien des maîtres de stage pour les étudiants, en matière de déplacements ou de logement. Mme Guileine Levy confirme que certaines officines du Haut-Rhin proposent d'ores et déjà une aide à la prise en charge des frais de transport. Une enquête est en cours de préparation et sera prochainement adressée aux maîtres de stage, dans l'objectif d'établir une typologie des structures d'accueil et ainsi accompagner les étudiants dans la construction de leur parcours.

Mme le Doyen annonce également la tenue du Conseil stratégique de filière, organisé par M. Francis Megerlin, prévu pour le jeudi 10 avril, et qui a pour objet la présentation de la stratégie nationale et européenne chimie/biotech par les organismes de la filière en présence de représentants de l'Etat.

Une question est soulevée par Mme Eléonore Réal concernant l'avancée du projet immobilier de rénovation des ailes E et F.

Mme le Doyen indique que l'arbitrage final a été rendu en décembre dernier en Conseil d'administration de l'université, suivant l'avis du comité de pilotage du projet.

Plusieurs scénarios ont été étudiés :

- Le scénario le plus coûteux, basé sur une reconstruction totale ;
- Le scénario le plus économique, basé sur une réhabilitation de l'aile F.

Finalement, en prenant en compte la gestion des fluides, les coûts des deux scénarios s'équilibrent à moyen terme. La reconstruction a été retenue comme solution, avec une échéance estimée à 2030. En outre, le scénario retenu est moins impactant en termes de perturbation de l'activité.

Le lieu exact de reconstruction n'est pas encore arrêté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h05.

Fait à Illkirch, le 7 avril 2025

Professeur Esther Kellenberger, Doyen



